



# Brochure Hiver Goodyear pour poids lourds, véhicules urbains et autocars.



**GOOD**  **YEAR**

# Qu'est-ce qu'un pneumatique hiver ?

Un pneumatique hiver (« ou pneumatique neige » suivant la réglementation européenne 661/2009) est défini comme « un pneumatique dont le dessin de la bande de roulement, le mélange de gomme et la structure sont conçus pour assurer une performance supérieure à celle d'un pneumatique été dans sa capacité à initier ou maintenir la mobilité du véhicule sur la neige ».

## Marquage des pneumatiques hiver

**M+S** (également M.S ou M&S) est le marquage le plus utilisé sur les pneumatiques hiver<sup>1</sup>.

Le 1er novembre 2012, la Réglementation 117 a officialisé un nouveau marquage dans l'UE, le **symbole « Alpin »**, une montagne à trois pics avec un flocon de neige (« 3PMSF »). A la différence du marquage M+S, le marquage 3PMSF impose un niveau de performance minimum en conditions hivernales exprimé par un indice

d'adhérence sur neige.

Toutefois, M+S reste un marquage autorisé, mais n'est pas lié légalement à une performance minimale en conditions hivernales. Les pneumatiques M+S ont une meilleure traction sur la neige que les pneumatiques été, mais ils n'atteignent pas nécessairement l'adhérence légale minimum sur la neige pour porter le marquage 3PMSF.

<sup>1</sup> Directive 92/23/CEE de la Commission en date du 31 mars 1992 concernant les pneumatiques pour les véhicules à moteurs.



## Avantages des pneumatiques hiver

L'utilisation de pneumatiques hiver optimise les performances du véhicule quand les températures sont basses et en particulier quand les routes sont enneigées et verglacées. Les pneumatiques réagissent différemment en fonction de la température : des mélanges de gomme et des sculptures de la bande de roulement spécifiques sont donc nécessaires pour faire face aux conditions hivernales. Une bonne adhérence est bien sûr essentielle pour la tenue de route et le freinage ainsi que pour la traction.

À basse température, certains pneumatiques n'offrent pas les mêmes performances qu'en été. Des sculptures

de la bande de roulement plus adaptées sont nécessaires pour une bonne adhérence sur la neige et sur le verglas, et pour évacuer l'eau efficacement.

Les pneumatiques poids lourd hiver permettent de conserver une bonne mobilité en conditions météorologiques sévères. Eviter le blocage des routes permet de limiter des pertes économiques dues à des retards de livraison, des marchandises avariées, etc.

# Marquages hiver sur les pneumatiques Goodyear

Presque tous les pneumatiques Goodyear pour poids lourd et véhicules urbains disposent des marquages **M+S** et **3PMSF**.

Les pneumatiques Goodyear suivants disposent du marquage **3PMSF** :

- Gammes de pneumatiques poids lourd hiver :  
ULTRA GRIP MAX S & D, ULTRA GRIP WTS/WTD
- Gammes de pneumatiques à efficacité énergétique pour application routière :  
FUELMAX D, FUELMAX S & D GEN-2, FUELMAX S & D PERFORMANCE
- Gammes de pneumatiques à efficacité kilométrique pour application routière :  
KMAX S & D, KMAX S & D GEN-2, KMAX S A
- Pneumatiques pour autocars :  
Marathon Coach and ULTRA GRIP Coach
- Pneumatiques pour véhicules urbains :  
URBANMAX MCA & MCD
- Pneumatiques pour applications hors-route et approche chantier :  
OMNITRAC S & D, OMNITRAC MSD II, OMNITRAC S & D HEAVY DUTY
- Pneumatiques pour remorque :  
ULTRA GRIP MAX T, ULTRA GRIP WTT,  
KMAX T GEN-2 and KMAX T 17.5/19.5"



Depuis quelques années, Goodyear utilise le symbole ci-contre pour désigner les pneumatiques conçus en tant que pneumatiques hiver.

En accord avec la réglementation 117 de l'UE, ce symbole est maintenant accompagné du marquage 3PMSF sur tous les pneumatiques Goodyear concernés.



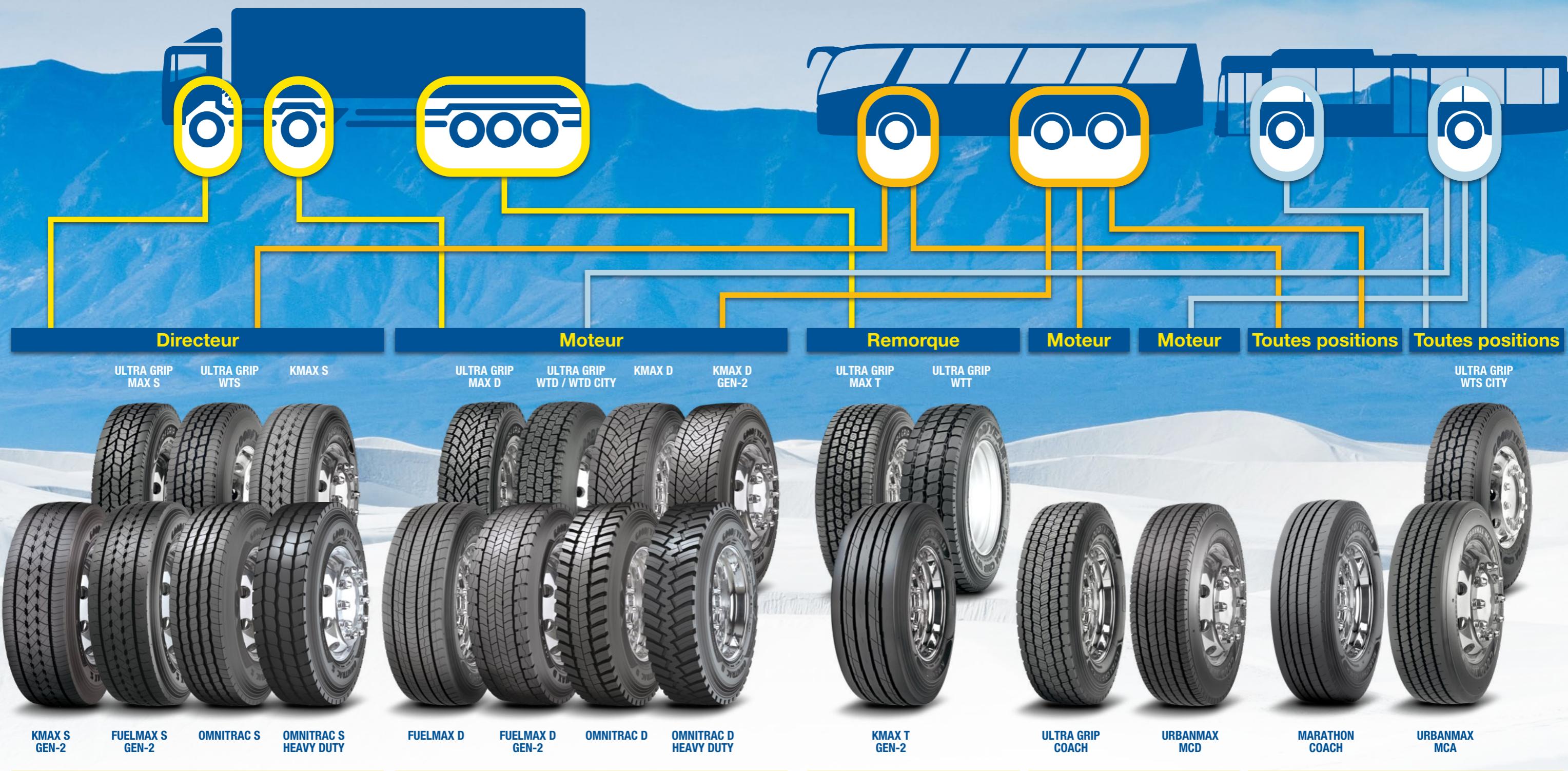
# Gammes de pneumatiques hiver Goodyear.

## Des pneumatiques pour toutes les applications en hiver.

Les gammes de pneumatiques hiver Goodyear pour poids lourds, autocars et véhicules urbains sont développées pour répondre aux besoins actuels des transporteurs et autocaristes.

Les pneumatiques ULTRA GRIP WTS, WTS City, WTD, WTT, ULTRA GRIP Coach et ULTRA GRIP MAX S, D et T ont été conçus spécifiquement pour offrir des performances optimales en conditions hivernales difficiles.

Tous les pneumatiques ci-dessous disposent des marquages M+S et 3PMSF et sont en conformité avec les lois européennes relatives aux pneumatiques hiver.



# Marquages M+S et 3PMSF

## Poids lourds / Véhicules urbains

Dimension	TL / TT*	Indice 1 de charge / vitesse	Indice 2 de charge / vitesse	Description	Etiquetage européen				
					Efficacité énergétique	Adhérence sur sol mouillé	Bruit de roulement extérieur (dB)	M+S	3PMSF
8.5 R 17.5	TL	121/120 M		Regional RHD	E	C	73 ⚡	✓	
9.5 R 17.5	TL	129/127 M		Regional RHS II	D	C	71 ⚡	✓	✓
	TL	129/127 M		Regional RHD II	E	C	71 ⚡	✓	✓
10 R 17.5	TL	134/132 M		Unisteel G 124	E	B	74 ⚡	✓	✓
205/75 R 17.5	TL	124/122 M		KMAX S	D	B	69 ⚡	✓	✓
	TL	124/122 M	126/124G	KMAX D	D	C	74 ⚡	✓	✓
215/75 R 17.5	TL	128/126 M		KMAX S HL	C	B	69 ⚡	✓	✓
	TL	126/124 M		KMAX D	D	C	71 ⚡	✓	✓
225/75 R 17.5	TL	129/127 M		KMAX S	D	B	69 ⚡	✓	✓
	TL	129/127 M		KMAX D	D	C	73 ⚡	✓	✓
235/75 R 17.5	TL	132/130 M		KMAX S	D	B	69 ⚡	✓	✓
	TL	132/130 M		KMAX D	D	B	71 ⚡	✓	✓
245/70 R 17.5	TL	136/134 M		KMAX S	D	B	70 ⚡	✓	✓
	TL	136/134 M		KMAX D	D	B	71 ⚡	✓	✓
265/70 R 17.5	TL	139/136 M		KMAX S	C	B	69 ⚡	✓	✓
	TL	139/136 M		KMAX D	D	B	71 ⚡	✓	✓
245/70 R 19.5	TL	136/134 M		KMAX S	D	C	71 ⚡	✓	✓
	TL	136/134 M		KMAX D	D	B	72 ⚡	✓	✓
265/70 R 19.5	TL	140/138 M		KMAX S	D	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	140/138 M		KMAX D	D	B	72 ⚡	✓	✓
	TL	140/138 L		UrbanMax MCA	D	C	70 ⚡	✓	✓
	TL	143/141 J	140/138 L	Omnitrac MSS II	D	B	71 ⚡	✓	
285/70 R 19.5	TL	146/144 L	144/142 M	KMAX S	D	C	71 ⚡	✓	✓
	TL	146/144 L	144/142 M	Regional RHS II	D	C	71 ⚡	✓	✓
	TL	146/144 L	144/142 M	KMAX D	D	C	71 ⚡	✓	✓
305/70 R 19.5	TL	148/145 M		KMAX S	C	C	71 ⚡	✓	✓
	TL	148/145 M		KMAX D	C	C	72 ⚡	✓	✓
12.00 R 20	TT	154/150 K		Omnitrac MSS II	C	B	71 ⚡	✓	
	TT	154/150 K		Omnitrac MSD II	E	B	73 ⚡	✓	✓
14.00 R 20	TL	164/161 J	166/161 G	OFFROAD HEAVY DUTY	-	-	-	✓	
		164/160 K	166/160 G	OFFROAD	-	-	-	✓	
	TL	164/160 J	166/160 G	Offroad ORD	-	-	-	✓	
365/85 R 20	TL	164 J		Offroad ORD	D	B	75 ⚡	✓	
11 R 22.5	TL	148/145 J	152/148 E	UrbanMax MCA	D	C	72 ⚡	✓	✓
	TL	148/145 K		Omnitrac MSS	D	B	70 ⚡	✓	
12 R 22.5	TL	152/148 L		Regional RHD II	D	C	76 ⚡	✓	✓
	TL	152/148 K		OMNITRAC S HEAVY DUTY	C	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	152/148 K		OMNITRAC D HEAVY DUTY	D	B	74 ⚡	✓	✓
13 R 22.5	TL	156/150 L	154/150 M	Regional RHD II	D	C	78 ⚡	✓	
	TL	156/150 K		OMNITRAC S	C	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	156/150 K		OMNITRAC D	D	B	75 ⚡	✓	✓
	TL	156/150 K		OMNITRAC S HEAVY DUTY	C	B	72 ⚡	✓	✓
	TL	156/150 K		OMNITRAC D HEAVY DUTY	D	B	75 ⚡	✓	✓
	TL	156/150 G	154/150 J	Offroad ORD	-	-	-	✓	
375/90 R 22.5	TL	164 G		Omnitrac MSS	C	B	70 ⚡	✓	
		164 G		OFFROAD	-	-	-	✓	
295/80 R 22.5	TL	154/149 M		FUELMAX S HL GEN-2	B	C	70 ⚡	✓	✓
	TL	154/149 M		FUELMAX S HL	B	B	70 ⚡	✓	
	TL	152/148 M		FUELMAX D GEN-2	C	B	73 ⚡	✓	✓
	TL	154/149 M		Marathon Coach HL	C	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	154/149 M		UltraGrip Coach HL	D	C	72 ⚡	✓	✓
	TL	154/149 M		KMAX S HL GEN-2	C	B	74 ⚡	✓	✓
	TL	154/149 M		KMAX S HL	C	B	74 ⚡	✓	✓
	TL	152/148 M		KMAX D GEN-2	D	C	72 ⚡	✓	✓
	TL	154/149 L		ULTRA GRIP MAX S HL	D	B	72 ⚡	✓	✓
	TL	152/148 M		ULTRA GRIP MAX D	E	C	73 ⚡	✓	✓

\*TL : sans chambre à air (tubeless) / TT : avec chambre à air (tube type)

Dimension	TL / TT*	Indice 1 de charge / vitesse	Indice 2 de charge / vitesse	Description	Etiquetage européen				
					Efficacité énergétique	Adhérence sur sol mouillé	Bruit de roulement extérieur (dB)	M+S	
	TL	152/148 J	154/150 E	UrbanMax MCA	D	C	71	✓	✓
	TL	152/148 K		OMNITRAC S	D	B	71	✓	✓
	TL	152/148 K		OMNITRAC D	D	B	75	✓	✓
315/80 R 22.5	TL	156/150 L	154/150 M	FUELMAX S GEN-2	B	B	71	✓	✓
	TL	156/150 L	154/150 M	FUELMAX S	B	B	71	✓	✓
	TL	156/150 L	154/150 M	FUELMAX D GEN-2	B	C	73	✓	✓
	TL	156/150 L	154/150 M	Marathon Coach	B	B	70	✓	✓
	TL	156/150 L	154/150 M	UltraGrip Coach	D	C	73	✓	✓
	TL	156/150 L	154/150 M	KMAX S GEN-2	C	B	71	✓	✓
	TL	156/150 L	154/150 M	KMAX D GEN-2	D	C	72	✓	✓
	TL	156/150 L	154/150 M	ULTRA GRIP MAX S	C	B	72	✓	✓
	TL	156/150 L	154/150 M	ULTRA GRIP MAX D	E	B	74	✓	✓
	TL	156/150 K		OMNITRAC S	D	B	73	✓	✓
	TL	156/150 K		OMNITRAC D	D	B	75	✓	✓
	TL	156/150 K		OMNITRAC S HEAVY DUTY	C	B	73	✓	✓
	TL	156/150 K		OMNITRAC D HEAVY DUTY	D	B	75	✓	✓
445/75 R 22.5	TL	170 J		Omnitrac MSS	C	B	71	✓	
275/70 R 22.5	TL	148/145 M		KMAX S	C	B	72	✓	✓
	TL	148/145 M		KMAX D	D	C	73	✓	✓
	TL	148/145 J	152/148 E	UltraGrip WTS City	E	C	73	✓	✓
	TL	148/145 J	152/148 E	UltraGrip WTD City	E	D	73	✓	✓
	TL	148/145 J	152/148 E	UrbanMax MCA	E	C	71	✓	✓
	TL	150/145 J	152/148 E	UrbanMax MCA HL	D	C	71	✓	✓
	TL	150/148 J	152/148 E	UrbanMax MCA XHL	D	C	71	✓	✓
	TL	148/145 J	152/148 E	UrbanMax MCD* Traction	E	C	72	✓	✓
	TL	148/145 K		Omnitrac MSS II	D	B	72	✓	
305/70 R 22.5	TL	153/150 L	150/148 M	KMAX S	C	B	71	✓	✓
	TL	153/150 L	150/148 M	KMAX D	D	C	71	✓	✓
	TL	153/150 J	154/150 E	Urban MCS *	D	C	69	✓	
315/70 R 22.5	TL	156/150 L		FUELMAX S HL GEN-2	B	B	70	✓	✓
	TL	156/150 L		FUELMAX S HL PERFORMANCE	A	B	71	✓	✓
	TL	154/150 L	152/148 M	FUELMAX D GEN-2	B	B	73	✓	✓
	TL	154/148 L	152/148 M	FUELMAX D PERFORMANCE	A	C	73	✓	✓
	TL	156/150 L		KMAX S HL GEN-2	C	B	72	✓	✓
	TL	154/150 L	152/148 M	KMAX D GEN-2	C	B	72	✓	✓
	TL	156/150 L		ULTRA GRIP MAX S HL	C	B	73	✓	✓
	TL	154/150 L	152/148 M	ULTRA GRIP MAX D	E	C	74	✓	✓
385/65 R 22.5	TL	160 K	158 L	FUELMAX S GEN-2	B	B	70	✓	✓
	TL	160 K	158 L	KMAX S GEN-2	B	B	70	✓	✓
	TL	164 K	158 L	Regional RHS II HL	B	B	71	✓	✓
	TL	160 K	158 L	ULTRA GRIP MAX S	C	B	73	✓	✓
	TL	160 K	158 L	OMNITRAC S	C	B	73	✓	✓
295/60 R 22.5	TL	150/147 K	149/146 L	FUELMAX S GEN-2	B	C	71	✓	✓
	TL	150/147 K	149/146 L	FUELMAX D	C	B	72	✓	✓
	TL	150/147 K	149/146 L	KMAX S GEN-2	C	B	71	✓	✓
	TL	150/147 K	149/146 L	KMAX D	C	B	72	✓	✓
	TL	150/147 K	149/146 L	ULTRA GRIP MAX S	C	B	72	✓	✓
	TL	150/147 K	149/146 L	ULTRA GRIP MAX D	D	C	73	✓	✓
315/60 R 22.5	TL	154/148 L		FUELMAX S HL	B	B	70	✓	
	TL	152/148 L		FUELMAX D GEN-2	B	C	73	✓	✓
	TL	154/148 L		KMAX S HL GEN-2	C	C	74	✓	✓
	TL	152/148 L		KMAX D GEN-2	D	B	73	✓	✓
	TL	152/148 J		UrbanMax MCA	C	C	72	✓	✓
	TL	154/148 L		ULTRA GRIP MAX S HL	C	C	72	✓	✓
	TL	152/148 L		ULTRA GRIP MAX D	D	C	74	✓	✓
295/55 R 22.5	TL	147/145 K		KMAX D GEN-2	C	B	72	✓	✓

\*TL : sans chambre à air (tubeless) / TT : avec chambre à air (tube type)

Dimension	TL / TT*	Indice 1 de charge / vitesse	Indice 2 de charge / vitesse	Description	Etiquetage européen				
					Efficacité énergétique	Adhérence sur sol mouillé	Bruit de roulement extérieur (dB)	M+S	Snowflake
385/55 R 22.5	TL	160 K	158 L	FUELMAX S GEN-2	B	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	160 K	158 L	FUELMAX S PERFORMANCE	A	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	160 K	158 L	KMAX S GEN-2	B	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	160 K	158 L	ULTRA GRIP MAX S	C	B	74 ⚡	✓	✓
	TL	160 K		Omnitrac MSD II	C	C	73 ⚡	✓	
	355/50 R 22.5	TL	156 K	KMAX S HL	C	B	71 ⚡	✓	✓
375/45 R 22.5	TL	156 K		KMAX S A HL	C	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	154 K	152 L	UltraGrip WTS	D	B	73 ⚡	✓	✓
	315/45R22.5	TL	147/145 L	KMAX D	D	C	72 ⚡	✓	✓
455/45 R 22.5	TL	156 L		KMAX S	B	B	73 ⚡	✓	✓
495/45 R 22.5	TL	166 J		UrbanMax MCD Traction	C	C	73 ⚡	✓	✓
495/45 R 22.5	TL	169 K		Marathon LHD	C	C	72 ⚡	✓	
	TL	169 K		Omnitrac MSD II	C	D	74 ⚡	✓	
	12.00 R 24	TT	160/156 K	Omnitrac MSD II Plus	C	B	71 ⚡	✓	
325/95 R 24	TL	162/160 K		OMNITRAC S	C	B	72 ⚡	✓	✓
	TL	162/160 K		OMNITRAC S HEAVY DUTY	C	B	71 ⚡	✓	✓
	TL	162/160 K		OMNITRAC D HEAVY DUTY	En cours de développement			✓	✓
		162/160 K		Omnitrac MSD II Plus	D	B	72 ⚡	✓	
	TL	162/160 G		Offroad ORD	-	-	-	✓	

## Remorque

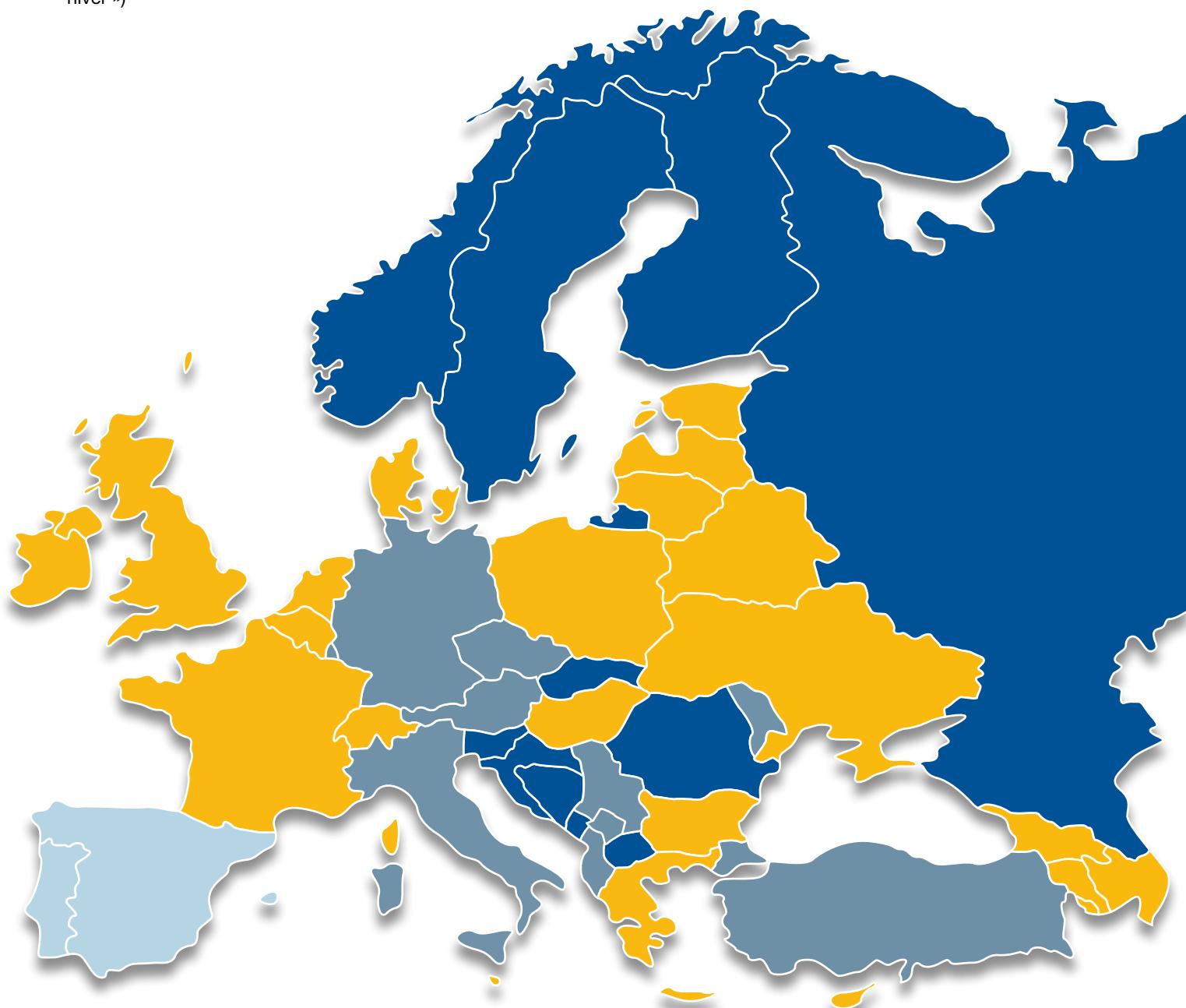
Dimension	TL / TT*	Indice 1 de charge / vitesse	Indice 2 de charge / vitesse	Description	Etiquetage européen				
					Efficacité énergétique	Adhérence sur sol mouillé	Bruit de roulement extérieur (dB)	M+S	Snowflake
7.50 R 15	TT	135/133 K		Regional RHT	C	B	69 ⚡	✓	
8.25 R 15	TT	143/141 J		Regional RHT	C	B	69 ⚡	✓	
9.5 R 17.5	TL	143/141 J		Regional RHT II Ipt	C	B	70 ⚡	✓	
215/75 R 17.5	TL	135/133 J		KMAX T	C	B	67 ⚡	✓	✓
235/75 R 17.5	TL	143/141 J	144/144 F	KMAX T	C	B	70 ⚡	✓	✓
245/70 R 17.5	TL	143/141 J	146/146 F	KMAX T	B	B	70 ⚡	✓	✓
205/65 R 17.5	TL	129/127 K	132/132 G	KMAX T	C	B	71 ⚡	✓	✓
245/70 R 19.5	TL	141/140 J		KMAX T	C	B	69 ⚡	✓	✓
265/70 R 19.5	TL	143/141 J		KMAX T	C	B	70 ⚡	✓	✓
	TL	143/141 J		Ultra Grip WTT	D	B	72 ⚡	✓	✓
285/70 R 19.5	TL	150/148 J		KMAX T	B	B	70 ⚡	✓	✓
265/55 R 19.5	TL	141/140 J	142/142 G	KMAX T	C	B	71 ⚡	✓	✓
435/50 R 19.5	TL	160 J		FUELMAX T	A	C	73 ⚡	✓	
	TL	164 J		FUELMAX T HL	A	C	70 ⚡	✓	
	TL	160 J		KMAX T GEN-2	B	B	72 ⚡	✓	✓
445/45 R 19.5	TL	160 J		KMAX T GEN-2	C	B	72 ⚡	✓	✓
385/65 R 22.5	TL	164 K	158 L	FUELMAX T HL	A	C	69 ⚡	✓	
	TL	164 K	158 L	KMAX T GEN-2 HL	C	B	72 ⚡	✓	✓
	TL	164 K	158 L	ULTRA GRIP MAX T HL	C	B	73 ⚡	✓	✓
	TL	160 K	158 L	ULTRA GRIP MAX T	C	B	73 ⚡	✓	✓
	TL	164 K	158 L	OMNITRAC T HL	C	B	72 ⚡	✓	✓
425/65 R 22.5	TL	165 K		KMAX T	B	B	72 ⚡	✓	
445/65 R 22.5	TL	169 K		KMAX T	B	B	72 ⚡	✓	
	TL	169 K		Omnitrac MST II	B	B	71 ⚡	✓	
385/55 R 22.5	TL	160 K	158 L	FUELMAX T	A	C	70 ⚡	✓	
	TL	160 K	158 L	KMAX T	B	B	71 ⚡	✓	
	TL	160 K	158 L	ULTRA GRIP MAX T	C	B	73 ⚡	✓	✓
435/50 R 22.5	TL	164 J		Marathon LHT	B	C	70 ⚡	✓	
455/40 R 22.5	TL	160 J		Marathon LHT+	C	C	72 ⚡	✓	

\*TL : sans chambre à air (tubeless) / TT : avec chambre à air (tube type)



# Réglementations sur les pneumatiques hiver poids lourd en Europe

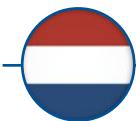
- Pays sans réglementation sur l'utilisation de pneumatiques hiver
- Pays avec une réglementation locale sur l'utilisation de pneumatiques hiver / chaînes
- Pays avec une réglementation sur les pneumatiques hiver et / ou sur les autres équipements hiver selon les circonstances ou sur certains axes routiers (ex : « obligations partielles pour les pneumatiques hiver »)
- Pays où les pneumatiques hiver sont obligatoires pendant une période définie et sur tous les axes routiers, qu'il y ait ou non de la neige ou du verglas (ex : « législation sur les pneumatiques hiver »)



	<b>Albanie</b>	En conditions hivernales, selon les régions / axes routiers
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	Utilisation de chaînes	Chaînes obligatoires dans certaines régions pour les poids lourds sur les essieux moteurs et remorques
	<b>Autriche</b>	Du 1er novembre au 15 avril + conditions hivernales
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur au moins un essieu moteur avec une profondeur de sculpture de 6 mm minimum pour les pneumatiques diagonaux et 5 mm pour les radiaux
	Utilisation de chaînes	Des chaînes doivent être dans le véhicule pour au moins 2 pneumatiques pour essieu moteur
	<b>Biélorussie</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	<b>Belgique</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	<b>Bosnie-Herzégovine</b>	Du 15 novembre au 15 avril
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques sur essieux moteurs avec marquage M+S et une profondeur de sculpture de 4mm minimum
	Utilisation de chaînes	Pneumatiques été avec une profondeur de sculpture minimum de 4mm + chaînes autorisées sur essieux moteurs
	<b>Bulgarie</b>	Du 15 novembre au 15 mars
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S obligatoires et avec une profondeur de sculpture de 1,6mm ou pneumatiques été avec une profondeur de sculpture de 4mm
	Utilisation de chaînes	Des chaînes doivent se trouver dans le véhicule du 1er novembre au 31 mars si cela est indiqué sur les panneaux de circulation
	<b>Croatie</b>	Du 15 novembre au 15 avril
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs avec une profondeur de sculpture de 4mm minimum
	Utilisation de chaînes	Alternative aux pneumatiques avec marquage M + S : pneumatiques été avec une profondeur de sculpture de 4mm minimum équipés de chaînes sur les essieux moteurs
	<b>Chypre</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	<b>République Tchèque</b>	Du 1er novembre au 31 mars + conditions hivernales
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs avec une profondeur de sculpture de 6mm minimum
	Utilisation de chaînes	Obligatoire sur au moins 2 pneumatiques pour essieu moteur si indiqué sur les panneaux de circulation

	<b>Danemark</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Aucune</b>
	<b>Estonie</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Aucune, nouvelle législation prévue pour le 1er décembre 2022</b>
	<b>Finlande</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Du 1er décembre au 1er mars</b> <b>Pneumatiques avec marquage M+S ayant 5mm minimum de profondeur de sculpture sur les essieux moteurs et 3mm sur les autres essieux</b>
	<b>France</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Du 1er novembre au 31 mars (à partir de 2021)</b> <b>Véhicules de catégorie M2 et M3 et véhicules de catégorie N2 et N3 sans remorque ni semi-remorque : pneumatiques avec marquage M+S ou 3PMSF sur au moins deux roues directrices du système de direction principal et sur au moins deux roues motrices ; pneumatiques avec marquage M+S et 3PMSF sur au moins deux roues directrices du système de direction principal et sur au moins un essieu moteur à partir du 1er novembre 2024</b>
		Utilisation de chaînes	<b>Véhicules de catégorie M2 et M3 et véhicules de catégorie N2 et N3 sans remorque ni semi-remorque : alternative aux pneumatiques hiver, sur au moins deux roues motrices. Véhicules de catégorie N2 et N3 avec remorque ou semi-remorque : port de chaîne sur au moins deux roues motrices obligatoire</b>
	<b>Géorgie</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Aucune</b>
	<b>Allemagne</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Conditions hivernales</b> <b>Pneumatiques avec marquage 3PMSF sur essieux moteurs ; pneumatiques avec marquage 3PMSF obligatoires également sur essieux directeurs à partir du 1er juillet 2020 ; période de transition jusqu'au 30 septembre 2024 pour les pneumatiques avec marquage M+S sur essieux directeurs fabriqués avant le 31/12/2017 (DOT 5217)</b>
		Utilisation de chaînes	<b>Alternative possible aux pneumatiques hiver avec une vitesse limite de 50km/h</b>
	<b>Grèce</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Aucune</b>
		Utilisation de chaînes	<b>Obligatoire selon les conditions météorologiques</b>
	<b>Hongrie</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Aucune</b>
	<b>Irlande</b>	Législation sur les pneumatiques hiver	<b>Aucune</b>

	<b>Italie</b>	Du 15 novembre au 15 avril en conditions hivernales (indications sur panneaux de signalisation)
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs
	Utilisation de chaînes	Des chaînes doivent se trouver dans le véhicule en cas de circulation sur des routes de montagne sans pneumatiques avec marquage M+S
	<b>Kosovo</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs
	Utilisation de chaînes	Chaînes obligatoires sur essieux moteurs lorsque c'est indiqué
	<b>Lettonie</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	Utilisation de chaînes	Non autorisée
	<b>Lituanie</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	Utilisation de chaînes	Non autorisée
	<b>Luxembourg</b>	Conditions hivernales
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs
	Utilisation de chaînes	Alternative aux pneumatiques hiver : pneumatiques été ayant une profondeur de sculpture de 6mm minimum et équipés de chaînes sur tous les essieux
	<b>Macédoine du Nord</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs avec une profondeur de sculpture de 6mm minimum
	Utilisation de chaînes	Aucune
	<b>Malte</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	<b>Moldavie</b>	Du 1er décembre au 31 mars lorsque les routes sont recouvertes de verglas / neige
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs
	Utilisation de chaînes	Autorisée
	<b>Monténégro</b>	Du 15 novembre au 31 mars
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs
	Utilisation de chaînes	Alternative aux pneumatiques hiver : pneumatiques été ayant une profondeur de sculpture de 4mm minimum équipés de chaînes



## Pays-Bas

Législation sur les pneumatiques hiver

Aucune

Utilisation de chaînes

Non autorisée



## Norvège

**Du 15 novembre au 31 mars**

**Du 16 octobre au 30 avril dans les comtés de Nordland, Troms et Finnmark**

**Pneumatiques avec marquage 3PMSF sur les essieux avant directeurs et moteurs (période de transition pour le passage de M+S à 3PMSF jusqu'au 15 novembre 2020), M+S sur tous les autres essieux, y compris les essieux de remorque ; les pneumatiques hors route professionnels sont considérés comme des pneumatiques d'hiver**

**Profondeur de sculpture minimum de 5mm du 1er novembre au 1er lundi après Pâques / du 16 octobre au 30 avril dans les comtés de Nordland, Troms et Finnmark**

**Obligation d'avoir minimum 3 à 7 ensembles de chaînes selon le nombre d'essieux (du 1er novembre au 1er lundi après Pâques / du 16 octobre au 30 avril dans les comtés de Nordland, Troms et Finnmark)**

Utilisation de chaînes

## Pologne

Législation sur les pneumatiques hiver

Aucune

Utilisation de chaînes

**Obligatoire lorsque la signalisation routière l'indique**



## Portugal

Législation sur les pneumatiques hiver

Aucune

Utilisation de chaînes

**Autorisée par les panneaux de signalisation**



## Roumanie

**En conditions hivernales (neige et verglas)**

Législation sur les pneumatiques hiver

**Pneumatiques M+S sur essieux moteurs avec une profondeur de sculpture de 6mm minimum**

Utilisation de chaînes

**Alternative aux pneumatiques hiver : pneumatiques été équipés de chaînes sur les essieux moteurs**



## Russie

**Du 1er décembre au 28 février, cette période peut être étendue selon les conditions météorologiques ou climatiques**

Législation sur les pneumatiques hiver

**Pneumatiques avec marquage M+S ou 3PMSF sur tous les essieux avec une profondeur de sculpture de 4mm minimum**

Utilisation de chaînes

**Non autorisée**



## Serbie

**Du 1er novembre au 1er avril + conditions hivernales**

Législation sur les pneumatiques hiver

**Pneumatiques avec marquage M+S sur les essieux moteurs avec une profondeur de sculpture de 4mm minimum**

Utilisation de chaînes

**Pneumatiques été avec une profondeur de sculpture de 4mm + chaînes sur les essieux moteurs**

	<b>Slovaquie</b>	Du 15 novembre au 15 mars + conditions hivernales
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur les essieux moteurs avec une profondeur de sculpture de 3mm minimum
	Utilisation de chaînes	Les chaînes doivent être dans le véhicule ; utilisation indiquée par la signalisation routière
	<b>Slovénie</b>	Du 15 novembre au 15 mars
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur essieux moteurs avec une profondeur de sculpture de 3mm minimum
	Utilisation de chaînes	Alternative aux pneumatiques hiver : pneumatiques été avec une profondeur de sculpture de 3mm minimum équipés de chaînes sur les essieux moteurs
	<b>Espagne</b>	En fonction des conditions météorologiques et de la signalisation routière
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S sur les essieux moteurs si c'est exigé
	Utilisation de chaînes	Obligatoire lorsque la signalisation routière l'indique
	<b>Suède</b>	Du 1er décembre au 31 mars en conditions hivernales
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage 3PMSF sur les essieux directeurs et moteurs avant (période de transition pour passer de M+S à 3PMSF jusqu'au 30 novembre 2024), pneumatiques avec marquage M+S sur tous les autres essieux dont ceux de la remorque. Les pneumatiques cloutés et pour un usage professionnel hors route sont considérés comme des pneumatiques hiver. Profondeur de sculpture de 5mm minimum pour les poids lourds (PTAC >3500kg), 1,6mm sur les remorques
	Utilisation de chaînes	Autorisé en tant qu'équipement supplémentaire
	<b>Suisse</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	<b>Turquie</b>	Du 1er décembre au 1er avril + conditions hivernales (peut être étendu un mois supplémentaire selon les conditions météorologiques)
	Législation sur les pneumatiques hiver	Pneumatiques avec marquage M+S et / ou 3PMSF sur les essieux moteurs des poids lourds, dépanneuses, camions-citernes, bus avec une profondeur de sculpture de 4mm minimum
	Utilisation de chaînes	Autorisée mais pas en tant qu'alternative aux pneumatiques hiver
	<b>Ukraine</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune
	Utilisation de chaînes	Chaînes autorisées uniquement sur routes enneigées ou verglacées
	<b>Royaume-Uni</b>	
	Législation sur les pneumatiques hiver	Aucune



Les informations dans cette brochure étaient valables lors de sa sortie (octobre 2020). Pour plus d'informations, veuillez contacter votre distributeur ou visitez le site [www.goodyear.fr](http://www.goodyear.fr)

Produit par  
Goodyear Dunlop Tyres Operations S.A. au capital social de 200 000 000 euros  
Siège social : L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith  
R.C.S. Luxembourg B 71.219  
1119/FRA

[www.goodyear.eu/fr\\_fr/truck/](http://www.goodyear.eu/fr_fr/truck/)

**GOOD** **YEAR**